

DECRET N° 2003-415 DU 23 OCTOBRE 2003

Portant nomination au grade de lieutenant-stagiaire de quarante cinq (45) élèves-officiers des Forces Armées Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
 - Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
 - Vu** la loi n° 81-014 du 10 octobre 1981 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises et les lois n° 88-006 du 26 avril 1988 et 98-012 du 25 février 1998 qui l'ont modifiée et complétée ;
 - Vu** la loi n° 2000-21 du 28 décembre 2000 portant loi de Finances pour la gestion 2001 ;
 - Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
 - Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement ;
 - Vu** le décret n° 2001-492 du 22 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
 - Vu** le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant débloqué total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des Agents Permanents de l'Etat et des personnels militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1^{er} janvier 1980 ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 octobre 2003 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Les élèves-officiers dont les noms suivent sont nommés au grade de lieutenant-stagiaire pour compter du 1^{er} octobre 2003.

GENDARMERIE NATIONALE

- TOGBEDE André
- DAGNONHOUEYON Anasthase Wilfried
- YEKPE S. J.S. Pacôme
- HOUNKPE François
- DOSSOU-YOVO Anani Claude ;
- ANATO Dossou Pacôme.

ARMEE DE TERRE

- GNAMOU N'Kouboua John
- WAMA B. Ventura
- OKE Idrissou Ismaël
- TOSSA Y. Mégalvoi
- KEGNIDE Gérard
- SOVI Emmanuel
- SOGLOHOUN M. Martin Zola
- BARKA I. T. Georges
- AHANDESSI T. William
- BIO YIRO M. G. Martial
- VINATON Tossou Pépin
- AGBADO Parfait
- TOZE Henri Agossou
- ASSOGBA Paulin
- IFA Cocou Jean
- YEHOUESSI Justin Gbodja
- ALOUKOI Z. Boniface
- SEHOUN D. V. Auguste
- AGBETOGAN V. Modeste
- HESSOU Mathieu
- AYEDEGUE O. Y. Romuald
- TCHEGNOHOU Pierre Claver
- GAMAVO L. Malthus
- AGOLIGAN C. Célestin

- GOUNOU KPEROU Bio Guio
- BOKO B. Penthuas
- ASSOGBAGA Armand
- SOGBEDJI Etienne
- COFFE BANDELE Issiakou
- ATINDEHOU Eric Modeste
- DEGUE Nounagnon Paternne
- HOUENOU Sègla Frédéric
- TOGNON Hyppolite
- AZATASSOU Désiré
- ZOCLI Kouessi
- HOUNGBEDJI Judicaël
- TAHO B. Moïse.

FORCES AERIENNES

Néant

FORCES NAVALES

- VIEYRA Jules Thierry
- HANGBE Léonard

Article 2 : Les présentes nominations entraînent une augmentation de traitement dans les conditions définies par le décret n° 80-34 du 11 février 1980 susvisé.

Toutefois, le paiement de l'incidence financière qui en découle est suspendu.

Article 3 : Le Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

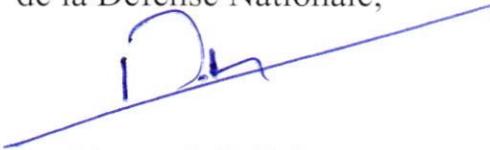
Fait à Cotonou, le 23 octobre 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat chargé
de la Défense Nationale,



Pierre O S H O.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MEDCN 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 18 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESEP 3 UNIPAR-FDSP 3 INTERESSES 45 JO 1.